

0740025A
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE LE PARMELAN
32 ROUTE LE PARMELAN
74570 GROISY
Tel : 0450680043

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 78

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Eric Trupin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

UGAP 6 téléphonie: Il est demandé aux membres du Conseil d'administration , l'autorisation pour le chef d'établissement , de viser une convention valant commande , portant sur l'exécution des services de téléphonie fixe

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0